

EVERGREEN

RENT YOUR BACKPACK FULL OF DREAMS



FIND US ON
MARKETPLACE & INSTAGRAM
(EVERGREEN_EE_LN)

LYCÉE DU NORD
ENTREPRISE D'ENTRAÎNEMENT



TABLE DES MATIÈRES



TENTES.....	5
SACS DE COUCHAGE.....	8
MATELAS.....	9
SAC À DOS.....	10
SUPPLEMENTS.....	12
WORKSHOPS.....	15
BON DE COMMANDE.....	17
CONDITIONS DE LOCATION.....	18

EVERGREEN

RENT YOUR BACKPACK FULL OF DREAMS

BIENVENUE CHEZ EVERGREEN

Rêvez-vous d'une escapade en plein air? Nous avons tout ce dont vous avez besoin pour une expérience de camping inoubliable. Découvrez notre large gamme d'équipements de camping de haute qualité disponibles à la location.

Que vous soyez un campeur novice ou un expert chevronné, nous avons l'équipement idéal pour rendre votre aventure en plein air parfaite.

ENVIRONMENTAL FRIENDLY

Tous les produits et services que nous vous proposons sont respectueux de l'environnement. La durabilité et l'écologie sont des aspects majeurs dans le choix de nos produits.



POURQUOI LOUER ET PAS ACHETER?

La location est la solution si vous souhaitez préserver les ressources naturelles et la nature.

De plus, la location d'équipement de camping peut être une option judicieuse si vous souhaitez réduire les coûts, profiter d'une plus grande flexibilité et éviter les problèmes liés à la possession d'équipement.

Elle est particulièrement adaptée aux campeurs occasionnels ou à ceux qui veulent essayer le camping avant de s'engager dans un investissement majeur.

POURQUOI NOUS CHOISIR?

1. Nous n'offrons que des équipements de camping durable de première qualité pour garantir votre confort et votre sécurité en plein air.
2. Nous proposons une large gamme de produits. De la tente spacieuse aux ustensiles pratiques, tout ce dont vous avez besoin pour votre séjour.
3. Nos tarifs sont compétitifs et abordables, car notre mission est de rendre le camping durable accessible à tous.

**SOUS LA TENTE, CHAQUE
BRUIT DE LA NATURE
DEVIENT UNE MÉLODIE**



TENTES

POUR 2 PERSONNES

Que vous partez au camping en amoureux ou pour une aventure avec un(e) ami(e), nos tentes vous offrent un abri confortable à partager.

OPTIONS :

2 Nuits
5,50 €

Réf : T22J

4 Nuits
9,50 €

Réf : T24J

6 Nuits
12,50 €

Réf : T26J



TENTES

POUR 4 PERSONNES

Conçue pour le confort et la commodité, cette tente offre de l'espace pour s'étendre, dormir et ranger votre équipement.

Créez des souvenirs sous les étoiles avec la tente 4 personnes.

Idéale pour votre prochain séjour en camping.



OPTIONS :

2 Nuits
10,50 €

Réf : T42J

4 Nuits
18,50 €

Réf : T44J

6 Nuits
24,50 €

Réf : T46J

TENTES

POUR 6 PERSONNES



Que vous campez entre ami(e)s ou en famille, soyez assurés que vous disposerez de suffisamment d'espace pour dormir, vous détendre et créer des souvenirs qui resteront gravés dans votre mémoire. Cette tente vous offre le confort et la commodité en plein air.

OPTIONS :

2 Nuits

16,50 €

Réf : T62J

4 Nuits

28,50 €

Réf : T64J

6 Nuits

37,50 €

Réf : T66J

EVERGREEN

ESTD 2023



RENT YOUR BACKPACK
FULL OF DREAMS



SACS DE COUCHAGE

TEMPÉRATURE DE
-5 À 10 DEGRÉS

2 Nuits

12,50 €

Réf : SC2J

4 Nuits

14,50 €

Réf : SC4J

6 Nuits

16,50 €

Réf : SC6J

TEMPÉRATURE
<10 DEGRÉS

2 Nuits

10,50 €

Réf : SF2J

4 Nuits

12,50 €

Réf : SF4J

6 Nuits

14,50 €

Réf : SF6J



MATELAS GONFLABLE

Pour une personne



2 Nuits

3,50 €

Réf : MG2J

4 Nuits

4,50 €

Réf : MG4J

6 Nuits

5,50 €

Réf : MG6J

YOUR BACKPACKS FULL OF DREAMS

SAC À DOS 20 L

2 NUITS: 11,50 €	Réf : S22J
4 NUITS: 13,50 €	Réf : S24J
6 NUITS: 15,50 €	Réf : S26J



SAC À DOS 50 L

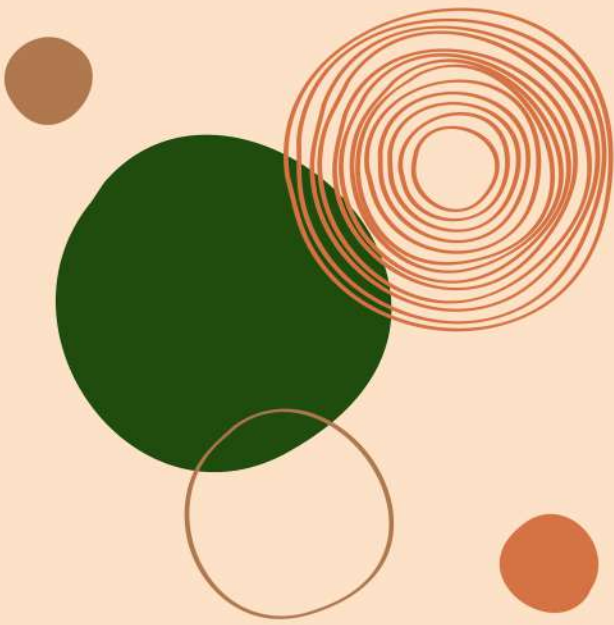
2 NUITS: 14,50 €	Réf : S52J
4 NUITS: 16,50 €	Réf : S54J
6 NUITS: 18,50 €	Réf : S56J



SAC À DOS 60 L

2 NUITS: 16,50 €	Réf : S62J
4 NUITS: 18,50 €	Réf : S64J
6 NUITS: 20,50 €	Réf : S66J





**DÉNICHEZ DES
SUPPLÉMENTS, PRÊTS À
EMBELLIR CHAQUE INSTANT
DE VOTRE SÉJOUR.**

Tous nos suppléments peuvent être ajoutés à votre commande à un prix fixe, indépendamment de la durée de location du matériel.

3,50€/séjour



**PAIRE DE
JUMELLES**

Réf : PJTS



PONCHO

Réf : POTS



**BÂTONS DE
RANDONÉE**

Réf : BRTS

4,50€/séjour



**LANTERNE DE
CAMPING**

Réf : LCTS



**TABLE DE
CAMPING**

Réf : TABL



**CHAISE DE
CAMPING**

Réf : CCTS

Tous nos suppléments peuvent être ajoutés à votre commande à un prix fixe, indépendamment de la durée de location du matériel.

JEU DE VIKING

3,50€/séjour

Réf : JEUV



PETANQUE

3,50€/séjour

Réf : JEUP



LIVRES

3,50€/séjour

Réf : LLTS

Choisissez une catégorie à la page suivante et nous vous surprendrons avec un livre.

LIVRES

Choisissez une catégorie à la page suivante et nous vous surprendrons avec un livre.

Les catégories aux choix.

ROMAN POLICIER

Fett Kohle

Novemberschnee

Ich knall euch ab !

You're not supposed to die tonight

RÉF : C1L5

AMOUR

Eine Hand voller Sterne

Das kleine Cafe in Kopenhagen

Die Tribute von Panem: Gefährliche Liebe

Die Liebe fällt nicht weit vom Strand

RÉF : C2L21

NATURE

Mäin éischt Bestimmungsbuch - Planzen, Déieren a Steng

Vögel Luxemburgs

Säugetiere Luxemburgs

RÉF : C4L1



WORKSHOPS

CUISINE

19,50 €

Minimum 2 personnes

Réf: WORC

Rejoignez-nous en cuisine et transformez les aliments imparfaits en délices gourmands !

Adoptez des recettes écologiques à reproduire lors de votre séjour.

PERMIS DE CAMPING

10,50€

Minimum 2 personnes

Réf: WORP

Apprenez à adopter des comportements responsables et respectueux envers l'environnement lors de vos sorties en camping.

Découvrez comment minimiser l'impact de votre camping sur la nature.

Maitrisez l'art du tri des déchets tout en respectant l'environnement, que ce soit en camping ou au quotidien.

ESCAPE CHALLENGE PLEIN AIR

DÉFI DE 2 JOURS

10,50 € / PAR PERSONNE

RÉF: WORD

N'hésitez pas à relever ce mémorable défi qui restera gravé dans vos souvenirs pour toujours.

Pour notre escape challenge en plein air, nous vous fournirons tous les détails nécessaires pour trouver les indices et atteindre le point final.

Il est essentiel de rester attentif à tous les bruits et aux panneaux que vous rencontrerez sur votre chemin.

Une fois arrivé à votre destination, vous devrez installer votre tente.

Le jour suivant, vous devrez retrouver le chemin du retour en passant par des différentes étapes incluant des nouvelles énigmes.





Lycée du Nord
19, Rue Général Patton
L-9551 WILTZ
LU40 9016 4052 2198 0000

Marketplace & Instagram (evergreen_ee_In)

Information de client :

Nom de l'entreprise	
Nom de l'employé(e)	
Nom de lycée	
Adresse	
Code Postale + Ville	

Bon de commande no° _____

Par personnes	Tentes			Quantités
	Nuits	Prix	Références	
2 personnes	2 nuits	5,50 €	T22J	
	4 nuits	9,50 €	T24J	
	6 nuits	12,50 €	T26J	
4 personnes	2 nuits	10,50 €	T42J	
	4 nuits	18,50 €	T44J	
	6 nuits	24,50 €	T46J	
6 personnes	2 nuits	16,50 €	T62J	
	4 nuits	28,50 €	T64J	
	6 nuits	37,50 €	T66J	

Sacs de couchage				
Option	Nuits	Prix	Références	Quantités
Température de -5 à 10 degrés	2 nuits	12,50 €	SC2J	
	4 nuits	14,50 €	SC4J	
	6 nuits	16,50 €	SC6J	
Température >10 degrés	2 nuits	10,50 €	SF2J	
	4 nuits	12,50 €	SF4J	
	6 nuits	14,50 €	SF6J	
Matelas				
Gonflable	2 nuits	3,50 €	MG2J	
	4 nuits	4,50 €	MG4J	
	6 nuits	5,50 €	MG6J	
Sacs à dos				
20L	2 nuits	11,50 €	S22J	
	4 nuits	13,50 €	S24J	
	6 nuits	15,50 €	S26J	
50L	2 nuits	14,50 €	S52J	
	4 nuits	16,50 €	S54J	
	6 nuits	18,50 €	S56J	
60L	2 nuits	16,50 €	S62J	
	4 nuits	18,50 €	S64J	
	6 nuits	20,50 €	S66J	

Suppléments				Quantités
Description/par séjour	Option	Prix	Références	
Paire de jumelles	Taille unique	3,50€	PJTS	
Bâtons de randonnée	Taille unique	3,50€	BRTS	
Poncho	Taille unique	3,50 €	POTS	
Lanterne de camping	/	4,50 €	LCTS	
Table de camping	/	4,50 €	TABL	
Chaise de camping	Taille unique	4,50 €	CCTS	
Jeu de Viking	/	3,50 €	JEUV	
Pétanque	/	3,50 €	JEUP	
Location de livres au choix	Par catégorie	3,50 €	LLTS	
Workshops				
“Cuisine”	Par personne	19,50 €	WORC	
"Permis de camping”	Par personne	10,50 €	WORP	
“Escape Challenge”	Par personne	10,50 €	WORD	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATIONS (1/4)



Article 1 : dispositions générales

1.1 Les conditions mentionnées s'appliquent au contrat de location conclu entre « Evergreen » (le « propriétaire »), d'une part, et la personne physique identifiée dans le bon de location (le « locataire »), d'autre part.

1.2 Le contrat de location est conclu pour une durée déterminée. La durée du contrat de location est définie dans le bon de location.

1.3 Le contrat de location porte sur le matériel spécifié dans le bon de location et appartenant à Evergreen, dans les catégories Camping et Tentes. Ce matériel reste la propriété d'Evergreen pendant la durée du contrat de location.

1.4 Le locataire est conscient que l'utilisation du matériel loué comporte des risques (perte, vol et détérioration du matériel loué). Ces risques ne peuvent en aucun cas justifier un recours auprès du fabricant de l'équipement ou du propriétaire.

1.5 En acceptant la confirmation de commande, le locataire déclare avoir saisi correctement les données relatives à la location afin de permettre à Evergreen de lui fournir un équipement approprié, de bonne qualité et parfaitement réglé.

1.6 Le locataire reconnaît avoir vérifié la qualité et le réglage du matériel loué à sa réception.

1.7 Le locataire s'abstiendra de sous-louer les articles loués.

1.8 Le locataire a pris connaissance des conditions applicables au moment de la conclusion du contrat de location.

Article 2 : le contrat

2.1 Le contrat de location contraignant est conclu au moment où la confirmation de commande de Evergreen est remise au locataire. La confirmation de commande contient une description du matériel loué et les données d'identification du locataire.

2.2 Si Evergreen ne peut fournir le matériel demandé - en raison de l'indisponibilité du matériel ou d'autres causes - à la date de début indiquée, elle essaiera de proposer un article comparable au locataire, après concertation avec ce dernier. Le cas échéant, le locataire a le droit d'accepter ce bon de location modifié ou d'annuler sa commande. En cas d'annulation, Evergreen remboursera intégralement tout montant payé d'avance.

Article 3 : loyer et modalités de paiement

3.1 Le loyer est mentionné sur le bon de location et est valable pour la location du matériel pendant toute la durée de celle-ci, comme indiqué sur le document précité.

3.2 Un quelconque retour du matériel loué avant la date de fin mentionnée sur le bon de location ne saurait donner lieu à une réduction du loyer par Evergreen. Si l'utilisation du matériel loué dépasse la date de fin mentionnée sur le bon de location, le loyer sera augmenté au prorata, en tenant compte du nombre de jours supplémentaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATIONS (2/4)



3.3 L'heure à laquelle le matériel loué peut être récupéré par le locataire sera convenue d'un commun accord entre le locataire et le propriétaire.

3.4 Le locataire paie le prix total de la location comme indiqué dans le bon de location et correspondant à la période de location, au moment où il prend possession du matériel loué.

Article 4: durée de la location

4.1 La location commence au moment où le locataire ou son représentant prend possession du matériel loué dans les lieux d'enlèvement du propriétaire. Le locataire qui ne retire pas ou ne prend pas livraison du matériel à l'heure convenue reste lié par le contrat pour la durée de location indiquée sur le bon de location ou une période au moins égale à celle qu'il a renseignée comme durée probable de la location, et devra indemniser le propriétaire le cas échéant. Les promesses faites par le propriétaire concernant la date de livraison ne sont pas contraignantes et ne peuvent donner lieu à la dissolution du contrat ou au versement d'un quelconque dédommagement.

4.2 Si la location a été expressément convenue pour une durée déterminée, elle prend fin à la date fixée sans que le propriétaire ne puisse invoquer une prolongation tacite.

4.3 Dès la fin de la période de location, le locataire sera tenu de plein droit et sans mise en demeure préalable de restituer les biens loués. À compter de ce moment, le propriétaire a le droit de faire récupérer le matériel loué, sans avoir à faire appel au pouvoir judiciaire, quel que soit l'endroit où se trouvent ses biens. Tous les frais de récupération du matériel loué par le propriétaire seront à la charge du locataire. Pour chaque jour de retard dans la restitution du matériel loué, le locataire sera redevable d'une indemnité égale à 30 % du prix de la location par semaine, sans préjudice du droit du propriétaire de réclamer une indemnité supplémentaire.

Article 5 : livraison et risque

5.1 Avant la location, les articles loués seront soigneusement contrôlés et testés par Evergreen. Les dommages déjà existants seront signalés au locataire au moment de l'enlèvement et seront mentionnés sur le bon de location.

5.2 Le locataire est tenu de vérifier le matériel loué à sa réception. Toute constatation de dommages ou de défauts concernant le matériel loué doit être communiquée par écrit au propriétaire dans les 24 heures suivant la réception.

5.3 Si le locataire n'a pas signalé de dommages ou de défauts dans les 24 heures suivant la réception, le matériel loué est réputé avoir été livré dans l'état décrit dans le bon de location.

5.4 Si le locataire a signalé des dommages ou des défauts en temps voulu et que le matériel loué n'est pas conforme aux dispositions du contrat de location, Evergreen mettra tout en œuvre pour lui proposer du matériel de remplacement.

Les dommages ou défauts communiqués en temps voulu constituent un motif légitime d'annulation du contrat et donnent au locataire le droit de prétendre au remboursement intégral du prix de location payé et de la caution de location correspondante. Le locataire ne peut exiger de compensation pour le manque à gagner du propriétaire et/ou les réclamations de tiers.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATIONS (3/4)



5.5 Pendant toute la durée de la location, à partir du moment de l'enlèvement et jusqu'au moment de la restitution, le locataire est seul responsable des risques de perte, de vol et de détérioration du matériel loué.

5.6 Le propriétaire loue des biens en bon état d'entretien. Le locataire procédera à une inspection et à un comptage sur le site du propriétaire, au moment d'enlever les articles loués. Il confirmera à cette occasion le nombre correct et le bon état du matériel. Toute objection doit être notée sur le bon de location qui sera conservé par le propriétaire ; à défaut, toutes les revendications à l'encontre du propriétaire seront caduques. L'enlèvement et la réception par le locataire ou son représentant sont considérés comme une acceptation irrévocable.

5.7 Le locataire est responsable de la restitution du matériel loué dans l'état et la quantité dans lesquels il a été livré. Sans préjudice du recours contre des tiers, le locataire est responsable de tout(e) perte, dommage, différence et moins-value, sans pouvoir invoquer la faute ou l'intention de tiers, la coïncidence ou la force majeure vis-à-vis du propriétaire.

5.8 Le locataire est également responsable, pendant toute la durée de la location, des dommages ou nuisances que les biens loués, ou l'utilisation de ceux-ci, même non défectueux, causeraient à des tiers. Il préservera le propriétaire de l'obligation d'indemniser les torts causés à des tiers qui découleraient de ou seraient liés à l'utilisation des biens loués ou qui résulteraient de tout défaut à ceux-ci.

5.9 Si des réparations s'avèrent nécessaires à la suite d'une usure normale, le locataire doit en informer immédiatement le propriétaire. Le propriétaire effectuera les réparations lui-même ou les fera effectuer par d'autres à ses frais, sans que cela ne coûte rien au locataire. La période de temps nécessaire à l'entretien, à la maintenance et aux réparations éventuelles est comprise dans la période de location, sauf dans le cas de réparations rendues nécessaires par l'usure normale. Toutefois, le locataire n'a pas droit à une indemnité en raison d'une interruption de l'utilisation du bien loué, et il n'épuise aucun droit de résiliation du bail. Le locataire ne peut pas effectuer les réparations lui-même ou les faire effectuer, mais il doit informer le propriétaire de toute réparation à effectuer. Les réparations rendues nécessaires par la mauvaise utilisation ou la négligence du locataire ou par la force majeure ou le fait de tiers doivent être payées par le locataire, indépendamment du fait que la sous-location ou le prêt à des tiers sont exclus.

Article 6 : consignes d'utilisation

6.1 En faisant référence à ce qui a été convenu à l'article 6 et sans que cette liste ne soit exhaustive, il est rappelé au locataire son obligation de respecter la nature et le type du matériel loué, de le protéger contre les surcharges et les dommages, et de l'utiliser en bon père de famille.

Article 7 : responsabilité

7.1 Evergreen n'est responsable que des dommages directs causés par son intention ou sa faute grave. La responsabilité du propriétaire est limitée au prix net facturé dans le cadre du contrat.

7.2 Dès l'instant où le matériel loué est mis à la disposition du locataire, ce dernier est entièrement responsable du vol, de la perte, des dommages, de la casse et de toute détérioration du matériel loué, quelle qu'en soit la cause. Il sera tenu d'en rembourser tous les frais y afférents à Evergreen.

7.3 Les articles loués doivent être rendus propres et secs. À défaut, des frais de nettoyage s'appliqueront.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATIONS (4/4)



Article 8 : Compétence

8.1 Tous les litiges relatifs à la location seront soumis à la compétence exclusive du pouvoir judiciaire de l'arrondissement du siège du propriétaire.

Article 9: Conditions de paiement

Les paiements sont à effectuer au plus tard 30 jours date de facture, sans frais ni déduction,. En cas de non-respect d'une échéance, les sommes non payées porteront de plein droit et automatiquement intérêt au taux moyen que les banquiers de EVERGREEN appliquent pour des crédits de caisse, augmenté de 1 point. En outre, les sommes qui ne sont toujours pas payées 15 jours de calendrier après l'envoi d'une mise en demeure, seront de plein droit majorées de 15%, avec un minimum de 50 €.

Addendum : Amendes

En cas de perte totale, un montant égal au prix d'achat du matériel sera facturé. Une perte totale signifie que l'article a subi des dommages irréparables et ne peut donc plus être loué.

Les amendes suivantes s'appliquent aux articles endommagés, mais qui peuvent être réparés :

110 € (Tentes)

60 € (Sac à dos - Bâton de marche)

45 € (Matériel de couchage)

25 € (Poncho - Lanterne - Chaise - Paire de jumelles)

15 € (Livres - Jeux)

Frais de nettoyage pour les articles qui ne sont pas rendus propres et/ou secs :

30 € (Tentes)

20 € (Sac à dos - Bâton de marche - Matériel de couchage)

10 € (Paire de jumelles - Livres - Jeux)

15 € (Poncho - Lanterne - Chaise)



RENT YOUR BACKPACK
FULL OF DREAMS

NOUS AVONS HÂTE DE VOUS CONSEILLER !

MARKETPLACE & INSTAGRAM (EVERGREEN_EE_LN)

VOTRE ÉQUIPE EVERGREEN :

Sven Albers
Susy Almeida Silva
Luana Amorim Ferreira
Ana Barros
Viviane Dos Santos Fonseca
Lenya Schlottert
Jérémy Schmit
Inês Vieira Soares

PROFESSEURS :

Laura Martin
Laurent Weiler

LYCÉE DU NORD
19, RUE GÉNÉRAL PATTON
L-9551 WILTZ